

AB/DP/JS

<p>PROCES-VERBAL</p> <p>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2003</p>

La séance est ouverte à 17h40, présidée par Monsieur Alain BELVISO, Président, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	36
Excusés.....	9

Ayant donné procuration :

M. Patrick ARNOUX à M. Alain BELVISO
M. Daniel FONTAINE (à partir de la délibération n°2) à M. Antoine DI CIACCIO
Mme Nicole FLOURET à M. Gérard RAMPAL
M. Christian FAGLIA à M. André SINET
M. Alain GOLEA à Mme Danièle GARCIA
Mme Christine CAPDEVILLE à Mme Geneviève DONADINI
Mme Liliane BOUDIA à M. Jean-Claude CUISINIER
Mme Hélène LUNETTA à Mme Chantal GIRAUD-SAUVEUR
M. Bruno EVENAS à M. Marius BATTAGLIA
Mlle Stéphanie HARKANE à M. Paul ANGLARET

Mlle Emmanuelle CHIOUSSE est désignée pour assurer le secrétariat de cette séance.

Le procès-verbal du 30 septembre 2003 est adopté à l'unanimité.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Notre conseil communautaire revêt **un caractère exceptionnel** à bien des égards.

Tout d'abord par la nature des délibérations **qui, toutes, portent** sur notre projet de territoire, marquant ainsi une nouvelle étape, voire une continuation forte de la mise en œuvre de ce vaste chantier.

Exceptionnel aussi car **au même moment et sur le même ordre du jour**, la Communauté de communes de l'Etoile et du Merlançon et la Ville de Gardanne réunissent leur assemblée respective.

Au fond et s'il fallait résumer d'une formule je dirais : **l'histoire de notre territoire est en marche !**

Un territoire de projets à taille humaine, porteur de réponses concrètes et de proximité.

Un territoire dont l'ambition est d'être un atout **de plus** pour le Sud de l'Europe.

Nous le savons, l'existence de ce territoire n'est pas partagée par tous.

Ici même, des élus - et je respecte leur avis - ont exprimé des doutes.

D'autres, en quête de polémique, prétendent que tout cela n'est qu'esbrouffe, et parlent même de « territoire virtuel ».

Que vont-ils inventer ce soir ?

Quant à l'Etat, dont quelques-uns de ses représentants devraient se souvenir de la notion républicaine du devoir de réserve, ou plus grave, du devoir de non ingérence dans les choix d'une commune, quant à l'Etat donc, on ne peut que constater qu'il n'est pas enclin, pour l'heure, à la reconnaissance de notre territoire.

Depuis deux ans, les détracteurs de notre projet tentent de faire croire que le rassemblement que nous voulons se limiterait à Aubagne **et** Gardanne.

Une nouvelle fois je veux le redire avec force, et toutes les délibérations de ce soir le confirment, il s'agit d'un projet de territoire **d'Aubagne à Gardanne** avec un lien naturel et évident constitué des 12 autres communes représentant plus de la moitié des 120.000 habitants.

Puis on nous dit, tout ça ne peut pas marcher car Aubagne et Gardanne n'ont pas le même bassin de vie et d'emplois.

Cet argument ne résiste pas aux faits !

D'abord parce que le vrai bassin de vie et d'emploi se vérifie à l'échelle de l'aire métropolitaine. Et puis, pourquoi ce qui se fait ailleurs ne serait pas possible ici ? Pour ne prendre qu'un exemple dans cette même logique, les villes de Marseille et de La Ciotat ont-elles un même bassin de vie et d'emploi ?

Enfin, on nous dit que notre territoire n'est pas cohérent. Tiens donc !

N'existe-t-il pas une circonscription électorale, la 10 ème, qui permet aux habitants de Gardanne et de Roquevaire d'avoir un député qui leur soit commun ? N'existe-t-il pas un canton qui regroupe notamment Gréasque et Auriol ? Et s'agissant des services de l'Etat tels que la gendarmerie, l'éducation nationale, ou la perception, n'ont-ils pas intégré dans leur organisation la prise en compte de la réalité historique et territoriale que représente l'Est des Bouches du Rhône ?

Nous le savons tous, et c'est une réalité, la cohérence territoriale n'est pas une notion doctrinaire voire figée, surtout au moment où les territoires bougent à l'échelle de l'Europe et des régions.

Ne parle-on pas aujourd'hui de regroupements régionaux ?

La cohérence territoriale, c'est notre conviction, elle se cherche, elle se trouve, elle se définit essentiellement dans le projet de territoire, et non dans son périmètre.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à penser cela !

Permettez-moi de citer Jean Paul Delevoye, Ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du territoire, dans son fameux discours de Colmar, le 19 septembre dernier :

« (...) Le foisonnement de projets dans la plupart des territoires est une chance pour notre pays. Il est la démonstration de la volonté des acteurs locaux de prendre en main leur destin. »

Et d'ajouter **« cette offre territoriale ne peut être que produite par les acteurs locaux eux-mêmes, capables d'identifier les besoins, de débattre des enjeux, d'apporter des solutions concrètes et viables. »** avant de conclure **« Grâce à la loi Urbanisme et Habitat, votée le 2 juillet dernier, et qui a permis de simplifier les SCOT, il n'est plus question d'une quelconque tutelle sur les communes et les communautés qui peuvent désormais librement décider des conditions et du cadre de leur coopération. »**

Tenant compte de cette position, nous vous proposons dans la délibération n° 7 de réaffirmer notre accord pour la définition d'un périmètre de SCOT couvrant notre territoire.

Notre conseil ce soir, comme celui des deux autres collectivités, confirme ce que nous avons écrit en avril dernier au Premier Ministre, je cite : **« Avec les gens d'ici, nous voulons continuer à construire un projet de territoire différent. Fidèles à nos engagements, conformément aux lois de la République sur les regroupements intercommunaux et à l'esprit de la décentralisation, nous continuerons à porter ce projet. »**

Nous sommes d'autant plus résolus qu'au-delà du projet de territoire dont je vais vous demander d'approuver les orientations stratégiques dans la **délibération n° 1**, nous ne sommes pas dupes !

Nous savons que nombre de ceux, je ne dis pas tous, mais nombre de ceux qui contestent l'existence de notre territoire, ne rêvent en fait que de fusion ou d'absorption autoritaire de certaines de nos communes par la Communauté urbaine de Marseille ou la Communauté d'agglomération d'Aix.

En un mot rêvent de voir notre territoire dépecé sur l'autel d'ambitions électorales.

La très grande majorité des élus municipaux, comme d'ailleurs l'immense majorité de la population, ne s'inscrit pas dans cette perspective et même la refuse.

Vous le voyez nous nous situons clairement dans une démarche de construction de l'avenir.

Et parce que l'avenir n'attend pas, parce qu'il se construit ici et maintenant, dès ce soir nous vous proposons de délibérer sur un certain nombre d'actions prioritaires, dans différents domaines. Actions qui pourraient faire l'objet d'un début de mise en œuvre dès 2004 avec le soutien du Conseil Régional et du Conseil Général.

Ce sont là des actions novatrices, pertinentes, porteuses de choix alternatifs, de choix d'avenir, préfigurant déjà la qualité et l'ampleur de notre projet de territoire.

C'est vrai des transports.

Au moment où **le gouvernement supprime toutes les aides pour les transports publics**, nous proposons l'extension des capacités des pôles d'échange d'Aubagne et de Gardanne, le réaménagement en site propre de la voie ferrée de Valdonne, et la réouverture de la ligne Gardanne-Carnoules.

C'est vrai du développement économique.

Au moment où **la crête des 2,5 millions de chômeurs est de nouveau atteinte et où les entreprises continuent de licencier**, nous proposons de nous donner les moyens d'anticiper en faveur du tissu industriel en nous dotant de réserves foncières destinées aux activités et aux équipements structurants.

C'est vrai de l'insertion et de la formation professionnelles.

Au moment où **le gouvernement privatise l'ANPE et gèle les crédits pour les structures d'insertion**, nous proposons une structure commune à l'ensemble des acteurs du territoire qui constituerait un guichet unique d'information et d'orientation ouvert à tous les publics, moins et plus de 25 ans, demandeurs d'emplois et salariés.

C'est vrai enfin du cadre de vie et de l'environnement.

Au moment où **le gouvernement décide de réduire de 25 % les crédits pour la forêt, nous** proposons de faire de notre territoire un pôle d'excellence dans ce domaine, avec – en opposition au tout incinération - la mise en place d'un nouveau mode de traitement des déchets : **le tri-compostage.**

Un procédé qui permettrait, d'une part, d'accroître sensiblement le niveau du tri. D'autre part, et c'est là notre originalité, de s'inscrire dans une logique de développement durable pour protéger les espaces naturels et sauvegarder notre patrimoine forestier.

Chacun comprendra, contrairement à ce qui a pu être dit ça et là, que nous nous prononçons clairement contre le « tout incinération » dont nous savons les légitimes inquiétudes qu'il suscite dans notre département. Et ce, d'autant que ce projet a été lancé sans réelle concertation avec les maires, les élus et les populations.

Pour que tout cela soit effectif, comme la loi nous y autorise, nous vous proposons, dans la délibération **n° 8, la création d'un syndicat mixte** indispensable pour la mise en œuvre de notre projet de territoire. Evidemment, ce syndicat mixte cessera d'exister le jour où sera créée la nouvelle intercommunalité d'Aubagne à Gardanne.

Dans la même logique, **la délibération n° 9** propose la fusion des deux syndicats de transport pour nous permettre de mieux structurer l'offre de transports publics et de mutualiser nos moyens.

L'ensemble des délibérations de ce soir, la somme du travail accompli depuis près de 6 mois par les élus, par le conseil de développement, par les techniciens des communes et des intercommunalités aboutit à une évidence, à savoir qu'objectivement plus rien ne s'oppose au regroupement intercommunal !

L'Etat doit maintenant autoriser la création de cette nouvelle intercommunalité d'Aubagne à Gardanne souhaitée majoritairement par les élus locaux, au nom des 120 000 habitants qu'elle compte.

Au moment où le projet de loi de décentralisation est examiné par le Parlement, je ne puis m'empêcher de citer Jean-Pierre Raffarin, le Premier Ministre, - **(je devrais dire le dernier des ministres, si l'on en croit les sondages)** - qui ne cesse de répéter : « **l'organisation de la France décentralisée, cela veut dire des élus responsables sur des domaines de compétences clarifiées.** »

J'ai envie de dire « chiche ! » car nous sommes de ces élus là.

Et sil fallait nous en convaincre, je citerai encore Marc Censi, Président de l'Association des Communautés de France, et autre membre éminent de la majorité gouvernementale actuelle, qui déclarait récemment à Clermont-Ferrand : « **Depuis les déclarations du Général de Gaulle à Lyon en 1968, le discours politique ne cesse d'affirmer qu'il est impératif de libérer les initiatives, les énergies et les dynamismes locaux. Le Président de la République et le Premier Ministre continuent en 2003 à afficher la même conviction que le Général en 1968. Face à l'Etat, face à la mondialisation, la communauté locale veut faire prévaloir sa vision propre d'un avenir dont elle revendique la construction.** »

Après avoir cité de manière inhabituelle la droite (une fois n'est pas coutume), je ne vous surprendrai pas en vous disant le souci de rééquilibrer mon propos qui m'amène aussi à citer ce qui se dit à gauche.

Je veux parler de Michel Vauzelle, Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, exprimant clairement son soutien à «**la dynamique de projet qui mobilise les acteurs des 14 communes d'Aubagne à Gardanne** »

Je pense aussi à Jean Noël Guérini, Président du Conseil Général des Bouches du Rhône, qui de son côté affirme, je cite : «**la mise en place d'une nouvelle intercommunalité d'Aubagne à Gardanne relève d'une logique inscrite dans la loi Chevènement pour mieux répondre aux besoins des habitants. Apparemment le gouvernement Raffarin semble étudier d'autres pistes. Dois-je dire tout haut ce que certain pensent tout bas et affirmer que la couleur politique de cette structure intercommunale qui n'est pas la même que celle du gouvernement en place, dérange ? C'est une étrange manière d'envisager l'intercommunalité.** »

Vous le voyez, nous ne sommes ni isolés, ni dépourvus, ni incohérents.

J'ai même tendance à penser que l'incohérence est à chercher ailleurs que chez nous.

J'ai commencé mon propos en soulignant que l'histoire est en marche.

En regard de toutes ces positions, nous nous situons indéniablement dans le sens de l'histoire.

Il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui c'est bien l'Etat, ses représentants et son Gouvernement qui sont en contradiction avec la loi, avec l'esprit de la décentralisation, avec le fort mouvement de création d'intercommunalités dans tout le pays qui en recense à ce jour plus de 2300, regroupant 80 % des communes et plus de 80 % de la population nationale.

Quelques mots enfin pour réaffirmer que pour nous, la coopération intercommunale ne peut se concevoir que si l'on garanti la pérennité de la commune. Toutes atteintes à l'identité et à l'autonomie communale compromet la coopération telle que nous l'envisageons.

Appliquée au sens strict, la loi peut conduire au seul transfert des grandes décisions municipales vers une institution éloignée des citoyens et au sein de laquelle le respect des identités locales comme des idées minoritaires est nié.

Nous, nous faisons le pari de faire vivre - dans la proximité et le rassemblement librement consenti - une intercommunalité où la notion de supra-communalité n'a nullement sa place.

L'intercommunalité telle que nous la construisons ne signifie pas la disparition de l'autonomie municipale. Elle se veut davantage un prolongement, non dans le seul transfert des compétences, mais dans la gestion en commun de celles-ci.

Cela passe par une nécessaire démocratie participative, par une transparence totale, par le respect de l'avis de tous et de chacun.

Dans les semaines à venir, nous nous proposons d'organiser une réunion publique dans chacune des 14 communes, pour présenter notre projet de territoire. A cette occasion, nous demanderons aux élus communaux, au mouvement associatif, comme à l'ensemble de la population, non seulement de nous donner leur avis, mais aussi de l'enrichir au plus près de la réalité des besoins des gens.

Vous le voyez, cette séance constitue une nouvelle page de notre projet. Elle nous rapproche un peu plus, et de manière inéluctable, de l'intercommunalité que nous voulons.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, je vous remercie de votre attention.

Monsieur NIEL : Monsieur le Président et chers collègues, après ce long préambule, mon intervention ce soir concerne la totalité des délibérations à l'ordre du jour de ce conseil communautaire. Depuis le 25 septembre 2001, et d'une manière plus pressante depuis de nombreuses semaines, nous constatons une multitude d'études, de réunions, de communications, tout cela d'après la presse aux seuls frais des contribuables de GHB concernant l'intercommunalité virtuelle que vous voulez constituer entre GHB, l'Estelle Merlançon et la ville de Gardanne. Et tout cela en dépit du plus élémentaire bon sens de l'intelligence de la géographie et par voie de conséquence de l'avis des habitants de cette contrée. Pour autant les faits sont têtus. Que vous recherchiez à vous regrouper dans le cadre d'une stratégie que nous connaissons bien, n'a rien de surprenant ni de nouveau en soi. Cela ne veut pas dire pour autant que juridiquement, techniquement et humainement, ce projet d'intercommunalité soit pertinent et viable. Personne n'ignore et vous encore moins, Monsieur le Président, que juridiquement ce projet n'est pas viable. En cela, la lettre qui vous a été adressée par Monsieur le Préfet de région en date du 23 avril 2003, est tout à fait claire et explicite et aussi bien en ce qui concerne la fusion de l'Estelle Merlançon avec GHB, qu'en ce qui concerne le rattachement de la ville de Gardanne. Et cette lettre vous est bien parvenue et en son temps. Je cite Monsieur le Préfet et pardon si la citation est un peu longue mais elle me semble particulièrement éclairante. « Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer publiquement, la commune de Gardanne compte tenu de sa situation géographique par rapport au territoire de la communauté d'agglomération du pays d'Aix et à la Chaîne de l'Etoile, ainsi que les relations économiques et sociales qu'elle entretient avec l'aire Aixoise, a vocation à intégrer la communauté d'agglomération du Pays d'Aix et non la communauté d'agglomération GHB. Le fait que dans cette logique, je n'ai pas mis en œuvre à l'égard de cette commune la procédure d'extension de périmètre prévue pour les EPCI existants dans les trois ans qui ont suivis la publication de la loi Chevènement ne doit pas être interprété comme un accord de ma part, sur une éventuelle adhésion à une autre structure intercommunale. De la même manière, les communes de la communauté de communes du Pays de l'Etoile et du Merlançon ainsi que j'en ai informé le Président par lettre du 13 août 2001, ne peuvent être intégrées en bloc dans la communauté d'agglomération GHB, les données objectives en matière de transports et d'Habitat plaident en faveur d'un éclatement de cette intercommunalité entre plusieurs EPCI. C'est d'ailleurs sur la base de ces critères que les communes de Cadolive et Gréasque respectivement par délibération du 17 octobre et du 5 décembre 2001 ont demandé leur retrait de la communauté des communes du Pays de l'Etoile et du Merlançon et leur adhésion à la communauté du Pays d'Aix. » Le nouveau Préfet et le secrétaire général de la Préfecture des BdR viennent de le confirmer à Monsieur MAILLE, député de la 10^{ème} circonscription que l'analyse des services de l'Etat n'avait pas varié d'un iota sur le sujet, la presse s'en est fait l'écho ce matin. Et même si vous pensez Monsieur le Président, et je vous cite « que l'intercommunalité est moins une question de périmètre que l'expression d'une volonté partagée des élus locaux de construire ensemble et durablement les projets, elle ne peut s'exercer que dans un cadre territorial parfaitement délimité ». Sinon avec un peu d'humour, et dans cette perspective,

pourquoi ne pas associer Paris, Lyon et Marseille au prétexte du TGV. Et même au-delà de l'intercommunalité, ce territoire ne peut pas même être reconnu comme étant cohérent et pertinent même pour réaliser un contrat d'agglo, ni même pour faire un SCOT. Le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue en préfecture le 2 juillet 2003 est une fois encore très explicite, même pour notre territoire actuel et comme je vous entends déjà murmurer que cet échec, car c'est un échec programmée à notre sens, incombe au gouvernement ou aux services de l'Etat. Permettez-moi de vous rappeler que les critères juridiques, économiques et sociaux qui s'appliquent aujourd'hui pour rejeter cette incohérence territoriale, sont les critères qui ont été définis à l'époque par les textes CHEVENEMENT en général et la circulaire VAILLANT en particulier.

Si ma mémoire est bonne, et elle est bonne, il s'agit de ministre de la défaite gauche plurielle que vous souteniez, me semble-t-il, Monsieur le Président jusqu'au 21 avril 2002.

Vous ne pouvez donc vous en prendre qu'à vous même et cela devrait vous conduire à reconnaître vos erreurs d'appréciations. Ainsi donc, cette nouvelle terre promise ne peut même pas être reconnue comme étant un territoire cohérent et pertinent, ni pour faire un contrat d'agglo, ni pour faire un SCOT. Le Préfet est également très précis sur le sujet, je le cite encore « le projet d'agglomération que vous souhaitez élaborer ne correspond pas au diagnostic que fait l'Etat sur ce territoire au regard des critères spatiaux, économiques et sociaux ».

Même si l'on tient compte des assouplissements apportés par la loi URBANISME et HABITAT, les critères objectifs qui serviront de support à la définition des périmètres des SCOT ne sont pas susceptibles d'interprétation et doivent être strictement respectés notamment une obligation d'un seul territoire et sans enclave. La prise en compte des critères appréciatifs n'est pas à mon point de vue suffisante. Les délibérations que vous voulez nous faire prendre de manière simultanée avec le pays de l'Estelle et du Merlançon et la ville de Gardanne ce 6 novembre, relève à notre sens de l'imaginaire et constitue à l'égard des élus que nous sommes et qui vont être appelés à les voter, est une manipulation qu'il convient de dénoncer, ce que Roquevaire fait avec constance et détermination depuis de nombreux mois. Elle n'est pas la seule.

Il me revient également, Monsieur le Président de dénoncer la démarche surprenante selon laquelle vous vous êtes adressé par lettre ouverte aux Roquevairoises et aux Roquevairois. Ce courrier plein de mépris à l'égard du Maire que je suis, est inacceptable et constitue une ingérence particulièrement grave dans les décisions des élus du suffrage universel direct que nous sommes. Tout cela parce que le Conseil municipal de Roquevaire a osé se prononcer contre la nouvelle vérité révélée de l'intercommunalité AUMEGA.

Je préférerais avec ma majorité que vous respectiez les engagements moraux de votre prédécesseur pour participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants de Roquevaire en n'oubliant pas, par exemple, les promesses de la Communauté dans le règlement du dossier RHI.

Dans ce contexte, je tiens donc à vous redire que vous défendez des thèses irréalistes et qui ne tiennent pas compte de surcroît de la volonté démocratiquement exprimée et mainte fois réaffirmée et ces jours derniers encore, des communes de Cadolive et de Gréasque, de rejoindre le Pays d'Aix.

Il n'est qu'à lire le communiqué de presse diffusé par Mme Suzanne MAUREL, Maire de Gréasque, Conseiller régional.

Vous le savez très bien dans le fond. Toutes les études conduites par l'INSEE et les préconisations de LA DATAR démontrent que le mariage forcé de territoires différents ne peut en aucun cas constituer un périmètre cohérent et pertinent. Rendez vous à l'évidence, Monsieur le Président et retrouvons ensemble, et pas forcément pour aller vers MPM, le chemin d'une intercommunalité raisonnée et raisonnable au seul profit du bien être et de la qualité de nos concitoyens.

En entendant et comme nous l'avons déjà fait le 25 septembre 2001, les élus communautaires de Roquevaire au risque de se retrouver encore au piquet ce soir, ne voteront aucune délibérations que vous proposez. Je vous remercie Monsieur le Président et mes chers collègues de votre aimable attention.

Mme BARTHELEMY : Monsieur le Président BELVISO, permettez moi d'abord de vous dire, puisque vous avez traité le premier ministre de dernier des ministres, permettez moi de vous dire que vous êtes le représentant du dernier des partis politiques. Cela étant dit, toutes les délibérations de ce soir étant effectivement liées les unes aux autres, je n'interviendrais moi aussi qu'une seule fois pour porter le point de vue de l'opposition aubagnaise sur le projet de territoire, prémices et support du contrat d'agglomération, que vous prétendez signer avec l'Etat et la Région, sur le périmètre du SCOT, qui est d'ailleurs le 2^{ème} pilier de votre stratégie, tous les deux, prémices du futur EPCI que vous souhaitez constituer avec Gardanne, puisque c'est bien l'esprit de la Loi Voynet article 26.

Cela aura au moins pour mérite de ne pas provoquer des discussions à chaque délibération, de ne pas actionner le démarreur de vos perpétuelles redites et de vous permettre de vous précipiter ensuite au Conseil communautaire de l'Estelle et du Merlançon et au Conseil municipal de Gardanne pour savoir ce qui s'y est dit, c'est pour cette seule et unique raison que vous avez avancé l'heure de notre conseil. Quelque soit l'argumentaire que vous pourrez développer sur les transports, le traitement des déchets, l'activité économique et autres...argumentaires que l'on pourrait décliner d'ailleurs sur tous les modes, sur tous les tons et en tous cas beaucoup mieux avec Marseille Métropole. Il est clair pour nous, que votre projet de territoire incluant Gardanne est un territoire strictement idéologique, un territoire géographiquement incohérent, un territoire non conforme à la loi CHEVENEMENT et un territoire périlleux au niveau des finances.

Territoire strictement idéologique d'abord, que vous n'avez aucun scrupule à vouloir imposer par la pression et par la contrainte. Depuis plusieurs mois, malgré l'avis défavorable du Préfet, vous l'avez rappelé tout à l'heure, malgré les volontés démocratiques exprimées par les communes de Gréasque et de Cadolive qui souhaitent rejoindre la CAPA, malgré l'avis contraire de Roquevaire exprimé toute à l'heure, vous nous noyez sous vos communications et publicités tapageuses tendant à démontrer l'indémontrable. Que le pays d'Aubagne et le bassin minier de Gardanne aurait par tradition, par culture, par vocation économique et sociale, par situation géographique, une vocation incontournable à constituer un même territoire et donc une même intercommunalité. Il n'y a que vous pour le penser, mais d'ailleurs, je ne sais même pas si vous le pensez, car c'est une pure manœuvre politicienne. Qu'espérez-vous ? Que la politique du fait accompli gagne sur la loi ? Que le passage en force et l'idéologie l'emporte sur la logique, sur la raison et sur la cartographie ? Le pays de Gardanne, ce sont les communes de Gréasque, de Cadolive, de Bouc bel Air, de Mimet, de Simiane, de Meyreuil, de Chateauneuf le Rouge, de Fuveau, de Rousset, de Trets, de toutes les communes en bref qui composent le bassin minier de provence. La commune naturelle du pays de Gardanne c'est le grand pays d'Aix et pas celui d'Aubagne. Mais chacun a bien compris ici, que vous n'avez cure de la géographie et que ce que vous voulez c'est un bastion politique. Alors que le Parti communiste n'a plus que 3 % des suffrages citoyens vous voulez nous obliger à une union partisane avec Gardanne, ville communiste au pays d'Aix depuis 1977 car c'est bien votre seul et unique mobile. L'intégration de l'Estelle et du Merlançon n'est qu'un prétexte. Sans cela vous auriez accepté, nous n'y aurions pas vu d'inconvénients que certaines de ces communes nous rejoignent et que d'autres partent vers Aix. Oui, mais voilà, il n'est pas question de laisser Gréasque pour vous, agir à sa guise, car ses 20 mètres de frontière commune avec Gardanne vous sont indispensables pour créer la fameuse continuité territoriale avec Gardanne. Alors après avoir essayé vainement la solution juridique de la fusion des deux EPCI, celui de l'Estelle et celui de GHB, cela sur décision de la seule majorité de leur conseil communautaire respectif. Après avoir utilisé la persuasion, la propagande, l'endoctrinement, l'intoxication psychologique, dépensant pour ce faire des sommes phénoménales en vous fichant éperdument de jeter l'argent du peuple par la fenêtre, vous avez donc pensé à ce cheval de Troie que constitue le contrat d'agglomération pour tenter de forcer la volonté de l'Etat. Mais la ficelle est grossière et la ruse d'Ulysse n'est pas donné à tout le monde. A quelques mois des élections régionales et des élections cantonales, vous avez sollicité et obtenu l'aval et les subventions probables d'ailleurs, de Messieurs Vauzelle et Guérini trop heureux de venir donner le coup de pied de l'âne à MPM, à la Droite et à tous ses élus locaux. Parlons sur un plan théorique, si vous le voulez bien dece fameux contrat d'agglomération qui a été institué par la Loi Voynet en 1999. Sur le plan du principe la création du contrat d'agglomération est parfaitement légitime. Il s'inscrit en effet dans le processus d'une véritable décentralisation puisqu'il est fait pour mettre en œuvre une stratégie de développement conjointe entre l'Etat et les collectivités territoriales. Déclinaisons locales des contrats de plan Etat-Région, ils constituent une invitation à la définition par les collectivités locales d'un projet commun, d'un projet global et volontaire dont l'Etat contribuera financièrement à la mise en œuvre. Mais encore faut-il qu'il s'appuie sur un territoire pertinent et cohérent et non pas sur un territoire issue d'alliances tactiques consenties entre élus de la même obédience politique. Je dirais même que le contrat d'agglomération a été conçu dans un but exactement contraire, apprendre à construire un projet commun sur un territoire partagé, quelle que soit la couleur politique des collectivités locales qui le composent. Deuxièmement votre territoire n'a de cohérence que d'ordre politique et son contour géographique suffit à démontrer qu'il est aberrant. Son contour tel qu'il est dessiné sur ce plan que vous nous avez remis nous montre qu'il ressemble à une sorte de poule désarticulée dont la tête Gardanne à moitié décapitée tient à peine au corps, ce sont les 20 mètres de frontière commune entre Gardanne et Gréasque et dont la queue Cuges se ballade dans le vide en essayant de rattraper le reste de la volaille. Et voilà le territoire pertinent que vous nous proposez.

La troisième observation que nous faisons sur ce projet de territoire d'ordre plus juridique est celle de sa probable illégalité en regard des prescriptions de la Loi CHEVENEMENT. Monsieur BELVISO, vous disiez dans une déclaration que vous nous avez même communiqué par courrier du 20 mars, déclaration que vous avez faite lors du Conseil communautaire du 20 mars, « en fait, je dis élargissement mais le terme n'est pas juste. J'aurais du dire, et donc je dis, non pas élargissement de GHB, mais création d'une nouvelle intercommunalité sur un territoire regroupant GHB, la communauté de communes de l'Etoile et du Merlançon et la commune de Gardanne ». Dont acte. Alors s'il s'agit bien d'un nouvel EPCI, il sera donc postérieur à la loi CHEVENEMENT et se heurtera inévitablement à un empêchement majeur.

Il n'y a pas de continuité territoriale avec Cuges. Rappelons les dispositions de la loi CHEVENEMENT, le territoire d'un EPCI doit être d'un seul tenant et sans enclave. Ce qui est également vrai pour le périmètre du SCOT.

GHB a été créée en 1992 avant la Loi CHEVENEMENT entre communes partageant la même idéologie politique déjà. Lorsque la Loi CHEVENEMENT est entrée en vigueur en 1999, GHB, communauté de villes s'est transformée en communauté d'agglomération et a bénéficié d'une dérogation quant à la continuité territoriale en raison du fait de sa préexistence. Mais la création d'un nouvel EPCI, Monsieur BELVISO, que vous revendiquez, vous obligera à mon sens à vous soumettre à la Loi CHEVENEMENT et à l'exigence d'un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Un nouvel EPCI ne pourra pas bénéficier de la même dérogation. Tout nouvel EPCI, tout SCOT incluant à la fois Cuges et Gardanne serait donc irrémédiablement contraire aux dispositions impératives de la Loi et il vous faudra choisir entre Cuges et Gardanne mais vous ne pourrez pas avoir les deux. Si le choix était celui de Gardanne, dans ce cas, Cuges rejoindrait MPM. Quatrièmement, si par impossible et je dis que l'impossible ne se fera pas, vous réussissiez à passer en force, je dis aussi que ce nouvel EPCI risque de nous apporter de grandes difficultés en raison de la problématique posée par la situation économique de Gardanne.

Mais au fond, c'est peut être une question que vous avez déjà parfaitement intégrée à votre réflexion, donc, il ne nous est pas interdit de supposer qu'elle repose sur la volonté de secourir un maire communiste en péril, Monsieur MEI, totalement désavoué par la victoire de la Droite aux dernières élections cantonales et législatives, la droite y constitue d'ailleurs le seul rempart à la montée en puissance du FN sur la ville. Gardanne est une ville industrielle qui a vécu jusqu'à aujourd'hui sur la mine, sur la centrale thermique et la l'alumine de Péchiney. Monsieur MEI, qui a trouvé son fonds de commerce électoral dans les syndicats, n'a jamais souhaité restructurer le développement économique de sa ville. La mine ferme, reste la centrale de la SNEP et Péchiney, qui représente à elle seule, de la voix de Monsieur MEI, je vais sur INTERNET et je lis les délibérations du Conseil municipal de Gardanne sur Internet, 76 % de la taxe professionnelle et 20 % du budget de la commune.

En 2003, d'ailleurs Gardanne a encore augmenté sa taxe professionnelle de 2 points et l'a monté à un taux encore plus important que le notre : 28,3 %.

Nous savons qu'en raison de la baisse du dollars, de la faiblesse des cours de l'aluminium, des problèmes éprouvés par l'industrie aéronautique, (principal débouché de l'aluminium français), le groupe canadien ALCAN après le contrôle via une OPA du groupe Péchiney qui était devenue une véritable cible boursière. Péchiney n'a pu résister à cette OPA, à laquelle la commission européenne a donné son aval. Dans l'avenir, je pose la question, ALCAN s'accommodera-t-il de cette taxe professionnelle prohibitive ? Là est la question, sachant que la seule TP versée par Péchiney actuellement à la commune de Gardanne rapporte en produit net la somme de 2,7 millions d'euros, c'est à dire 17,5 millions de francs en produit net.

En matière d'intercommunalité, c'est le principe mutualiste qui s'applique. Si Gardanne venait à être intégré dans un nouvel EPCI, avec Aubagne, sa taxe professionnelle serait perçue par GHB, nouvelle formule, mais en contrepartie, Gardanne bénéficierait d'une attribution de compensation égale au montant de la taxe professionnelle perçue au cours de l'année N-1.

Le problème aussi est que ce montant demeurera fixe et sera versé à vital et ternam.

Si ALCAN venait par malheur à se délocaliser de Gardanne ? GHB devra donc verser à Gardanne une attribution de compensation extrêmement lourde sans percevoir de Péchiney la taxe professionnelle correspondante.

De quoi, vous le voyez, plomber les finances de GHB et celles des communes qui en font partie et cela pour longtemps.

Je tiens à dire d'ailleurs que si Gardanne avait déjà rejoint ou rejoignait le Pays d'Aix, cet aléa pourrait être évité ou du moins atténué, car dans la communauté du Pays d'Aix la TP est à 19,5 % ce qui aurait fait si ma mémoire est bonne une économie à Péchiney de plus d'un million d'euros de taxe professionnelle.

Ces arguments exposés, je n'ai pas encore tout dit.

Le contrat d'agglomération, c'est un contrat, c'est à dire qu'il faut être au moins deux pour le signer et votre partenaire c'est l'Etat, c'est à dire le Préfet. Mais vous avez reconnu tout à l'heure, on se demande d'ailleurs ce qu'on fait là, que le Préfet n'était pas favorable. Vous semblez, parce que vous ne l'oubliez pas, oublier que le Préfet a son mot à dire et qu'il n'est pas à votre botte, qu'il n'est pas non plus une simple chambre d'enregistrement des contrats d'agglomération qui lui sont soumis.

Comme le précise la circulaire du ministre de l'intérieur de l'époque Monsieur VAILLANT du 6 juin 2001 qu'il a adressé à l'ensemble des Préfets de France « Les préfets ont la faculté de refuser de signer des contrats d'agglomération si les projets dont ils sont porteurs ne sont pas conformes aux orientations de l'Etat ou si l'EPCI s'est constitué de manière défensive à la périphérie d'une communauté urbaine ou d'agglomération ce qui manifestement est le cas ici.

Donnez moi une seule bonne raison, par conséquent, vous ne l'avez pas donné toute à l'heure, pour que le Préfet accepte de signer un contrat d'agglomération qui le contraindrait à accepter ipso facto un nouveau territoire et puis dans l'avenir un nouvel EPCI dont il a dit à multiples reprises et Monsieur le Maire de Roquevaire le disait toute à l'heure, qu'il était totalement incohérent.

Donnez moi une seule bonne raison pour que le Préfet accepte de contractualiser avec vous alors qu'il vient déjà de rejeter le projet de fusion de la Mission locale du pays minier avec la mission locale du pays d'Aubagne.

Donnez moi une seule bonne raison pour qu'il signe ce contrat d'agglomération et le projet de territoire qu'il l'accompagne alors que le représentant de l'Etat vous a signifié à de multiples reprises son désaccord et j'en réfère à la lettre du Préfet OLLIVIER du 23 avril 2003 dont M. NIEL vous a donné lecture toute à l'heure.

Il ne le signera pas ce contrat d'agglomération, mais ce n'est pas parce que vous danserez la danse du scalp, que vous scalperez le Préfet et nous avec.

C'est donc par un votre contre que nous sanctionnerons ce soir l'intégralité des délibérations d'un conseil communautaire exceptionnel mais surtout extravagant qui a pour seule vocation de mettre non pas une touche finale mais une étape supplémentaire à la stratégie intolérable du fait accompli que vous nous avez fait subir depuis des mois sur le dos des contribuables.

Nous serons d'ailleurs attentifs aux votes qui seront exprimés ici par les élus socialistes de GHB, quand on sait que les conseillers municipaux socialistes de Gardanne sont franchement hostiles au rapprochement avec Aubagne et qu'ils ont d'ailleurs le 25 septembre 2003 voté contre l'adhésion au SITCA et contre la fusion de la Mission locale du bassin minier avec celle du pays d'Aubagne.

Monsieur BELVISO : Heureusement que nous ne faisons pas ici comme dans la grande ville voisine où chaque élu n'a qu'une minute 07 pour intervenir. Finalement, quel acharnement et quelle longueur de discours pour dire des choses simples. A savoir qu'il y a deux conceptions qui s'opposent : celle que porte la majorité de notre communauté, et également la majorité de la communauté de l'Etoile et du Merlançon et la majorité du conseil municipal de la ville de Gardanne. Une conception qui veut porter un projet alternatif, des réponses claires, efficaces pour répondre aux besoins de ces territoires et de ses habitants, un territoire porté par des valeurs de progrès, et puis de l'autre côté une autre conception de l'intercommunalité qui a été développée ce soir par Monsieur le Maire de Roquevaire et par Mme BARTHELEMY qui ferait en sorte que sur ce territoire, on décline tout simplement les projets du gouvernement, que l'on fasse ici une intercommunalité où les choix sur les transports, sur l'aménagement du territoire, sur l'Habitat, sur le développement économique n'existeraient pas et les différents votes vont nous le montrer comme d'autres votes lors des séances précédentes, puisque le seul choix qui puisse valoir pour ce territoire c'est celui d'aller, de regarder vers la Communauté Urbaine de Marseille ou vers la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix. Je crois que ce qui a été développé par les deux orateurs qui m'ont succédé, sont que les fondements idéologiques sont forts. S'il y a un discours idéologique, ce sont bien les deux discours que nous venons d'entendre. Celui de l'uniformisation du territoire, de la caporalisation des idées, de l'étouffement des initiatives locales, parce qu'après tout, avec un Etat UMP qui détient le gouvernement, l'Assemblée nationale, le Sénat, la majorité des départements et des régions, la majorité des grandes villes, la majorité des intercommunalités, la possibilité de voir se créer ici, au sein de l'aire métropolitaine marseillaise, une intercommunalité portée par des valeurs fortes, leur est insupportable. Ils voudraient faire de ce territoire, un territoire UMP, à part entière, créer l'U.M.P-LAND, c'est entre la CUM et la CAPA, ce qu'on veut faire du territoire dans lequel nous vivons. Il y a acharnement à faire que le département et la région ne soient plus des espaces gérés à gauche, mais nous ne nous résignons pas à cela. Parce que

nous avons la volonté de résister à cette offensive et la volonté de construire ici autrement et autre chose avec nos habitants.

Alors, les faits sont têtus. Et on a fait référence à des courriers de Monsieur Yvon OLLIVIER, ancien Préfet de région. Mais que dit le nouveau Préfet ? Mes chers collègues, nous n'en savons rien. Monsieur MAILLE le sait, dit-il, mais est-il peut être branché directement avec les services préfectoraux, est-il aux commandes préfectorales ? Je n'en sais rien. Mais en tout cas, Monsieur le Préfet de région ne nous dit rien. Mais une question prévaut. Il y a une curieuse idée de la décentralisation qui se fait jour dans les propos des deux orateurs, ce n'est pas l'Etat qui décide du choix des collectivités locales, ce sont les élus locaux avec leur population qui décident de leur avenir et qui décident dans les cadres réglementaires, actuellement de la Loi CHEVENEMENT et de la LOI VOYNET, et qui demain décideront dans le cadre de la loi de décentralisation qui est actuellement en cours de discussion au Sénat, qui sera en discussion à l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines et qui au demeurant viendra lever tous les obstacles qui s'opposent encore à la fusion possible de plusieurs établissements publics de coopérations intercommunales.

Il faut aussi savoir anticiper sur ce qui est en cours de discussion et qui viendra simplifier pour l'ensemble du territoire et quelques soient les options politiques défendues par les intercommunalités, un certain nombre de problèmes liés à la mise en mouvement des projets de territoires.

Finalement, quel acharnement à ne pas voir l'ordre du jour de ce soir. Il n'est aucunement question, dans les délibérations qui sont soumises, de la création d'un nouvel EPCI. Pas du tout. Au contraire, c'est parce qu'on nous refuse la création du nouvel Etablissement public de coopérations intercommunales, que nous nous voyons dans l'obligation de revenir en arrière à l'avant loi CHEVENEMENT, de mettre en mouvement un syndicat mixte porteur de la volonté majoritaire des élus pour porter le projet qui a été décidé ici. Il s'agit de nous donner des outils pour mettre en mouvement le projet de territoire.

Deuxième point, il n'est nullement question ce soir du contrat d'agglomération.

Dans aucune délibérations de ce soir, nous ne demandons d'adopter un projet d'agglomération. Pour une raison simple, c'est que dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le gouvernement, l'Etat et son représentant, cas unique en France, ont décidé de ne pas signer de contrats d'agglomérations. Zéro contrats d'agglomération dans la région PACA. Tout au moins jusqu'aux prochaines échéances électorales, lorsqu'on y verra plus clair sur la révision du contrat de plan. C'est si vrai que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été obligée de proposer à toutes les intercommunalités de la région, quelles qu'elles soient, de signer non pas des contrats d'agglomérations mais des chartes d'objectifs partagés sur lesquelles, là oui, je vous propose de nous prononcer ce soir et qui engageront non pas l'Etat mais uniquement la Région, le Département et les Intercommunalités.

Pour bien comprendre le sens de ce que nous proposons, il faut essayer de regarder les délibérations, non pas avec des lunettes idéologiquement vissées sur le nez, mais bien la réalité de ce que nous proposons.

Oui, nous avons la volonté de construire ce territoire. Deux conceptions s'affrontent. Nous allons poursuivre avec nos concitoyens. Dans les prochaines semaines, nous serons amenés à les rencontrer, car je pense, que lorsqu'on porte deux projets de territoire, nous avons le droit de parler à l'ensemble de la population du territoire, quelque soit la commune où ils habitent, sans ingérence aucune mais pour simplement, comme les élus locaux, dire ce qu'on fait et expliquer ce qu'on fait.

C'est tout le sens des délibérations que je vous propose de mettre en discussion dès à présent.

Mme BARTHELEMY : Pendant que vous disiez qu'il n'y avait aucun contrat d'agglomération à l'ordre du jour, je me permettais de relire quelques projets de délibération. Je vois qu'il n'est parlé que de ça. Délibération n°2, le contrat particulier dans le cadre d'un contrat de plan Etat-Région, c'est le contrat d'agglomération.

Monsieur BELVISO : Je vous propose, puisque vous égrenez les délibérations d'y revenir par délibération. Une charte d'objectifs partagés, ce n'est pas le contrat d'agglomération.

Mme BARTHELEMY : Le contrat d'agglomération que vous voulez signer est un contrat d'agglomération qui a été prévu par la LOI VOYNET.

Il y avait des dispositions transitoires qui permettaient à des communes qui n'étaient pas regroupées en EPCI de signer avec l'Etat des contrats d'agglomération à la condition que ces communes acceptent à terme et à la fin de ce contrat d'agglomération de se regrouper en EPCI. C'est l'initiative de la part de Mme VOYNET au début de l'ère intercommunautaire d'apprendre à des communes à se regrouper

et à vivre ensemble. Nous on est bien d'accord. Pour cela il fallait préalablement porter un projet de territoire, signer un contrat d'agglomération sur la base de ce projet de territoire et s'engager à terme à se regrouper sous la forme d'une structure intercommunale. C'est ce que vous avez utilisé comme fenêtre de tir. C'est cet article 26 de la LOI VOYNET qu'en réalité, vous avez dévoyé, car vous n'avez aucune intention de vous mettre à l'essai, c'est une volonté préexistante de vous réunir. Donc, tout ce que vous nous faites délibérer aujourd'hui, est bien destiné à soumettre au Préfet, un contrat d'agglomération. Vous parlez de syndicat mixte, c'est nouveau. On l'apprend ce soir.

Monsieur BELVISO : Je crois qu'effectivement il y a quelques problème de lecture. En tous cas, cela montre que la volonté d'avancer gêne beaucoup.

Monsieur ANGLARET : Je voulais simplement rassurer Mme BARTHELEMY qui s'inquiétait de la position des socialistes, et je ne parle qu'au nom des socialistes de Cuges les Pins, car je les représente.

Effectivement, si nous sommes avec le Parti communiste comme vous aimez le dire, nous sommes surtout avec des hommes et des personnes qui travaillent, dans le sens ou nous avons les mêmes idéaux de travail.

01/1103 - Sur le rapport de Monsieur Daniel FONTAINE ADOPTION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE.

Mesdames et Messieurs, rappelons nous le travail que nous avons été amené à accomplir pendant l'année 2003, notre séminaire du 5 avril, notre conseil communautaire du 5 septembre et l'assemblée très productrice des élus le 26 septembre. Vous allez retrouver in extenso les volontés qui ont été affirmées très majoritairement par l'ensemble des élus concernés, suite à un certain nombre de réflexions et de travaux qui ont été effectués, je pense en particulier à tout le travail qui a été effectué à Aubagne avec leur population, et je sais aussi, combien dans les communes voisines, ce travail a été porté par les Maires ici présents.

Conformément à la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, la démarche d'élaboration d'un Projet d'Agglomération a été engagée en 2003 par la communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte Baume, la communauté de communes de l'Etoile et du Merlançon et la commune de Gardanne.

Le présent projet de territoire s'inscrit ainsi dans une perspective dynamique et fondatrice. Il inaugure la construction permanente d'une communauté d'intérêts et d'une action cohérente à une nouvelle échelle. Il donne son contenu à l'élargissement et au renforcement de l'intercommunalité. Il est, par délibérations concordantes, l'expression politique de la volonté commune à la communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte Baume, à la communauté de communes de l'Etoile et du Merlançon et à la commune de Gardanne de coopérer au sein d'une nouvelle intercommunalité.

En conséquence, il est proposé :

Article unique : D'ADOPTER les orientations stratégiques du Projet de territoire commun à la communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte Baume, à la communauté de communes de l'Etoile et du Merlançon, et à la commune de Gardanne.

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

7 VOIX CONTRE : M. NIEL – M. André BULTEAU – Mme Michèle JOUVE –

**M. Bernard VERT- Mme Fabienne AVERTY-COULOMB – M. Joseph PITTERA
Mme Sylvia BARTHELEMY**

Monsieur FONTAINE : Je me permettrais Monsieur le Président et chers amis de vous quitter et je demanderais à Monsieur PITTERA de rappeler à Mme BARTHELEMY que le Maire s'en va actuellement inaugurer toutes les initiatives qui sont prises autour de la Bible. Cette inauguration a lieu à 18h30 et c'est suivant sa volonté qu'il a demandé au Président de la communauté d'agglomération d'avancer cette réunion. Je vous remercie Monsieur PITTERA d'être quelque part, pour une fois, mon porte-parole auprès de votre collègue.

**02/1103 - Sur le rapport de Madame Geneviève DONADINI
ELABORATION D'UNE CHARTE D'OBJECTIFS PARTAGES AVEC LA REGION
PROVENCE -ALPES - COTE D'AZUR.**

Dans le prolongement de l'adoption des orientations stratégiques de leur projet de territoire, la communauté d'agglomération Garlaban–Huveaune–Sainte Baume, la communauté de communes de l'Etoile et du Merlançon et la commune de Gardanne souhaitent contracter une « Charte d'Objectifs partagés » avec la Région Provence -Alpes –Côte d'Azur, pour la période 2004 –2006.

Cette « Charte » se veut une étape intermédiaire, préparatoire à la négociation d'un contrat particulier d'agglomération.

La « Charte » a donc pour but de déterminer des objectifs partagés opérationnels pour la période 2004 –2006. Elle constituera la base des intentions communes pour un plan d'actions, objet du contrat d'agglomération.

Les objectifs partagés seront le croisement des orientations adoptées dans le document de projet de territoire et de celles de la Région, contenues notamment dans le Contrat de Plan Etat-Région. Ils seront déclinés selon quatre grandes priorités communes au territoire de projet et à la Région :

- La cohésion sociale et territoriale ;
- Le développement économique, l'emploi et la formation ;
- L'aménagement durable du territoire ;
- Le développement de la démocratie participative et le renforcement de la coopération intercommunale.

Il est donc proposé,

Article 1 : d'ADOPTER le principe d'élaboration conjointe avec la Région Provence -Alpes– Côte d'Azur d'une Charte d'objectifs partagés sur le territoire formé par la communauté d'agglomération Garlaban–Huveaune–Sainte Baume, la communauté de communes de l'Etoile et du Merlançon et la commune de Gardanne.

ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

**7 VOIX CONTRE : M. NIEL – M. André BULTEAU – Mme Michèle JOUVE –
M. Bernard VERT- Mme Fabienne AVERTY-COULOMB – M. Joseph PITTERA
Mme Sylvia BARTHELEMY**

**03/1103 – Sur le rapport de Monsieur Pierre COULOMB
DEMANDE D'AIDE RELATIVE A L'ANIMATION ET L'INGENIERIE DU PROJET DE
TERRITOIRE ET DU CONTRAT D'AGGLOMERATION.**

La communauté d'agglomération Garlaban–Huveaune–Sainte Baume, la communauté de communes de l'Estelle et du Merlançon et la commune de Gardanne ont ensemble élaboré au cours de l'année 2003 les orientations du projet d'agglomération, préalable indispensable à la négociation et la signature avec l'Etat et la Région d'un contrat particulier d'agglomération, conformément à la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire.

L'élaboration du projet territorial s'est faite en concertation avec le Conseil de développement créé en 2003. Par ailleurs, avec les communautés voisines de Marseille – Provence –Métropole et du Pays d'Aix, il est entrepris de donner une introduction commune aux projets d'agglomération respectifs de ces territoires qui forment le cœur de la région urbaine, en vue notamment d'élaborer une « Charte de la métropole ».

L'adoption prochaine d'une « Charte d'objectifs partagés » pour la période 2004–2006, signée avec la Région Provence–Alpes- Côte d'Azur, sera la prochaine étape de la démarche de projet. Par la suite, à partir des objectifs, un programme d'actions à moyen et long terme sera finalisé, d'où sera extrait un plan d'actions 2004 –2006. Ce plan sera à la base de la négociation d'un contrat particulier d'agglomération 2004 –2006.

En conséquence, il est proposé,

Article 1 : de DEMANDER l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département des Bouches du Rhône pour l'animation du Conseil de développement, la concertation locale, et l'ingénierie de projet dans le cadre des prochaines étapes de la démarche du projet et du contrat d'agglomération.

ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

**7 VOIX CONTRE : M. NIEL – M. André BULTEAU – Mme Michèle JOUVE –
M. Bernard VERT- Mme Fabienne AVERTY-COULOMB – M. Joseph PITTEA
Mme Sylvia BARTHELEMY**

**04/1103 - Sur le rapport de Madame Danièle GARCIA
MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE / DEMANDE DE SUBVENTION A LA
REGION POUR LA REALISATION D'UNE PREMIERE SERIE D'ACTIONS
PRIORITAIRES.**

La communauté d'agglomération Garlaban -Huveaune –Sainte Baume, la communauté de communes de l'Etoile et du Merlançon et la commune de Gardanne ont ensemble élaboré un projet de territoire, préalable indispensable à la négociation d'un contrat d'agglomération.

La signature de ce contrat d'agglomération porteur d'un plan d'actions pour la période

2004–2006, ne peut être envisagé avant le deuxième semestre 2004, réduisant le bénéfice d'une démarche de projet et d'une territorialisation du contrat de plan Etat Région à deux années.

Pour autant l'année 2004 doit être mise à profit pour amorcer la mise en œuvre du projet de territoire sur des opérations qui souffriraient d'être différées. Il s'agit tout particulièrement soit d'études de faisabilité, soit d'interventions foncières qui ne peuvent être retardées, pour la bonne suite de la mise en œuvre du projet de territoire.

C'est pourquoi, il est proposé d'engager au plus tôt les actions qui découlent de ses priorités et de demander l'aide financière de la Région pour les actions suivantes, détaillées en annexe dans les fiches –actions :

- Appui aux opérations d'aménagement stratégiques en matière foncière (études foncières et aides à l'acquisition : Patrimoine HBCM, friche SOFTAL, extension des Paluds, Camp Major, Jean de Bouc, environnement Château Laurin) ;
- Extension des capacités des pôles d'échanges d'Aubagne et de Gardanne ;
- Etude de définition de la réutilisation du site propre de la voie ferrée de Valdonne en axe de transports ; poursuite des études de la réouverture de la ligne Gardanne –Carnoules ;
- Etude-action de la création d'un Pôle d'Accueil -Information – Orientation tous publics pour l'insertion professionnelle ;
- Etudes de faisabilité d'un système de traitement des déchets par compostage et valorisation /protection des espaces naturels par utilisation du compost produit, et étude de faisabilité de la thermolyse.

En conséquence, il est proposé :

Article 1 : de DEMANDER à la Région d'apporter son aide financière à la réalisation des actions citées dans la présente et décrites en annexe.

Monsieur INES : Dans le cadre de l'amélioration des transports collectifs, cela passe inévitablement par l'extension des capacités des pôles d'échanges. Donc, dans ce but et pour faciliter le multimodale, il est envisagé l'extension du pôle d'échange d'Aubagne et celui de Gardanne. Actuellement, la possibilité de parking sur la ville d'Aubagne est de 9000 personnes, on va augmenter certainement de 380 places dans le cadre de cette extension. Pour ce qui est de Gardanne, une augmentation de 80 places est prévue sur un parking et 100 places pour un autre.

Les partenariats seront demandés à la Région et au Département à la SNCF, à la RFF et à l'Etat, et le calendrier de mise en place se fera à partir de 2004 pour le pôle d'échange d'Aubagne.

Pour la fiche suivante qui est une étude particulière sur la définition de la réutilisation de la voie ferrée de Valdonne, dans le cadre de l'utilisation en site propre, il serait souhaitable de réutiliser cette voie en particulier pour diminuer les fortes circulations qui ont lieu sur la nationale 96, pour résorber les accidents de la route et ce serait à mon avis une solution

innovante. Rien n'est encore fixé mais je pense qu'une solution innovante comme le train-tram serait quelque chose qui serait capable de nous arranger au niveau de la circulation.

On pourrait aussi imaginer une voie pour les bus, uniquement pour les bus. Dans un premier temps, on va faire une étude. Cette étude a pour but d'évaluer la faisabilité technique, du choix des matériels, les coûts et surtout savoir qui prendrait ces transports.

Mais inévitablement, il faudra passer par là pour résoudre nos problèmes de circulation dans ce secteur. Cette étude est d'un montant de 120 000 euros et les partenaires sont toujours les mêmes Etat, Région, Département, SITCA, GHB, RFF.

Monsieur REVEST : Nous avons délibéré récemment sur l'acquisition des terrains SEMAIRE qui vont nous permettre de poursuivre pendant 6 ans l'exploitation du Centre du Mentaure pour la partie GHB. La ville de Gardanne de son côté ainsi que les communes du Merlançon amènent leurs déchets au centre d'enfouissement de la commune de Gardanne donc en attendant ces 6 ans, nous nous proposons de mettre en réflexion un nouveau débouché pour palier au terme de ces 6 ans là. Nous réfléchissons sur un projet global qui s'inscrit dans le concept du développement durable qui associerait le traitement des déchets et l'utilisation des produits issus à la protection de la forêt, la lutte contre les inondations et la gestion des paysages et de l'aménagement péri-urbain. Il manœuvre un processus de traitement des déchets basé sur la production de compost à partir de la valorisation des ordures brutes et matières organiques contenues. Ces techniques de traitement aujourd'hui prouvées en phase industrielle dans de nombreux pays permettent en plus de la fabrication de compost, d'une part de récupération matière et la réduction d'environ par 4 des produits mis en décharge. La part novatrice de ce projet consiste à l'utilisation du compost en amendement des terrains ciblés en zone naturelle en piémont de colline où se trouve sur l'ensemble de notre territoire d'anciennes zones de cultures avec 4 objectifs :

- reconstruire et protéger la forêt en créant des coupures vertes,
- recréer des zones favorables à l'infiltration et à la rétention des eaux pluviales en prévention des risques d'inondations dus aux ruissellement,
- proposer une coupure nette de limite d'urbanisation par la création d'une nouvelle unité de paysage,
- Développer de nouveaux emplois en confiant la gestion et l'entretien de ces zones à des agriculteurs.

Par ailleurs nous gardons un œil sur la thermolyse et nous rendrons compte des retours d'expérience qui sont en cours, avec prudence.

Monsieur TARDITO : Je vais évoquer quelques souvenirs, mais mon côté fossile me permet d'avoir quelques réminiscences. Ce que je viens d'entendre me satisfait pleinement puisque lorsque le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères, le SIRATOM a été créé, il avait été créé sur les bases suivantes (et il n'y avait pas encore le tri sélectif) mais il était déjà envisagé. Il y avait au Mentaure une station de traitement qui broyait les ordures ménagères, les criblait et recueillait les fines de broyages qui étaient à forte teneur organique destinées à en faire du compost. Ce procédé a commencé à fonctionner avec des études sur la manière de mieux préparer le compost et des études qui ont été concomitamment pour voir quelles étaient les qualités du compost mélangé aux produits émanant des stations d'épuration, voire des fosses septiques puisque n'oublions pas qu'il y avait à côté la décharge Semaire. Là aussi les études ont été financées, les études existent. Malheureusement, après les élections municipales qui ont amené Monsieur LAFOND à la tête de la Mairie de la Ciotat et à prendre la présidence du SIRATOM qui a été transmise ensuite à Monsieur GIRAUD, le broyage et le criblage ont été arrêtés, les études que nous relançons ont été mises dans un tiroir ; elles sont certainement dans les archives peut être de ces hauts lieux perchés qui nous entourent du côté de La Bédoule. Voilà la précision que

je voulais donner, c'est à dire qu'en 1982, il y a 21 ans, ce que nous proposons maintenant avait déjà été mis en œuvre et la destruction de ce potentiel, de cette filière que nous ébauchions à l'époque, cette destruction a été faite par les amis de celle qui toute à l'heure voulait donner des coups de bazookas mais a fuit devant les coups d'escopette.

Par rapport à l'amnésie sélective de Madame BARTHELEMY, (amnésie sélective ou mauvaise foi calculée ?) j'espère que ce sera la dernière fois que devrais amener cette précision. Puisque notre collègue a parlé pour GHB de territoire idéologique, je cite, comme si nous avions dit : restons entre nous. Au moment de la création de GHB en 1992, j'en porte la responsabilité, comme si nous voulions, avec une étiquette que vous avez citée, rester entre nous, en éliminant tous les autres et à faire notre communauté de villes, je voudrais quand même que ce mensonge récurant cesse.

Au mois de juillet 1992, j'ai initié une réunion aux anciens services techniques de la ville d'Aubagne à laquelle j'avais invité tous les maires du bassin que je considérais bassin de vie, pour rejoindre vos images de toute à l'heure.

Tous les maires, de l'Estelle et du Merlançon d'un côté, les maires de Gémenos, de Carnoux, de La Bédoule, y compris celui de Cassis qui m'a téléphoné pour s'excuser en me disant qu'il n'était pas intéressé (vous savez qu'il a adhéré très tard à la CUM), et un certain nombre de maires ont décidé de créer GHB. Mais un autre nombre a décidé de créer une inter communauté à eux (l'Estelle et le Merlançon), Auriol n'a adhéré qu'après, Madame MARTIN ayant dit « moi, j'attends pour voir » c'était son droit. Le Maire de Gémenos de l'époque m'a tenu les propos suivants « la communauté de ville, ça m'inquiète parce qu'il y a la taxe professionnelle unique, je préférerais que vous fassiez une communauté de communes dans laquelle les communes garderaient leur TPU, puisque c'était un choix qui pouvait être fait. » Messieurs les Maires de Carnoux et de La Bédoule n'ont pas donné suite à la démarche et nous avons choisi la communauté de villes parce que c'était la seule structure en 1992 qui ne pouvait pas être englobée d'autorité à une autre collectivité qui n'existait pas à l'époque, puisque MPM a été créée après. Et je me permets de rappeler et c'était un honneur pour nous, d'avoir été la quatrième communauté de villes en France à être créée. Alors que l'on ne vienne plus nous dire que c'est un choix d'élus de tel ou tel parti dans ce regroupement, c'est plutôt une auto exclusion politicienne, ségrégative, d'un certain nombre d'élus qui n'ont pas voulu, contrairement à vos propos, partager ensemble un projet pour leur population, quelque soient les idéaux politiques dont ils sont porteurs et qui avaient recueillis la confiance de leur population.

Je voudrais que ce soit la dernière fois que je sois obligé de m'égosiller pour dire l'histoire, même si elle commence à prendre quelques couches de poussière.

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

**7 VOIX CONTRE : M. NIEL – M. André BULTEAU – Mme Michèle JOUVE –
M. Bernard VERT- Mme Fabienne AVERTY-COULOMB – M. Joseph PITTEA
Mme Sylvia BARTHELEMY**

05/1103 - Sur le rapport de Madame Danièle GARCIA

**MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE / DEMANDE DE SUBVENTION AU
DEPARTEMENT POUR LA REALISATION D'UNE PREMIERE SERIE D'ACTIONS
PRIORITAIRES.**

La communauté d'agglomération Garlaban -Huveaune –Sainte Baume, la communauté de communes de l'Etoile et du Merlançon et la commune de Gardanne ont ensemble élaboré un projet de territoire, préalable indispensable à la négociation d'un contrat d'agglomération.

La signature de ce contrat d'agglomération porteur d'un plan d'actions pour la période 2004 –2006, ne peut être envisagé avant le deuxième semestre 2004, réduisant le bénéfice d'une démarche de projet et d'une territorialisation du contrat de plan Etat Région à deux années.

Pour autant l'année 2004 doit être mise à profit pour amorcer la mise en œuvre du projet de territoire sur des opérations qui souffriraient d'être différées. Il s'agit tout particulièrement soit d'études de faisabilité, soit d'interventions foncières qui ne peuvent être retardées, pour la bonne suite de la mise en œuvre du projet de territoire.

C'est pourquoi, il est proposé d'engager au plus tôt les actions qui découlent de ses priorités et de demander l'aide financière du Département des Bouches du Rhône pour les actions suivantes , détaillées en annexe dans les fiches –actions :

- Appui aux opérations d'aménagement stratégiques en matière foncière (études foncières et aides à l'acquisition.. PATRIMOINE HBCM, extension des Paluds, Camp Major, Jean de Bouc, environnement Château Laurin) ;
- Extension des capacités des pôles d'échanges d' Aubagne et de Gardanne ;
- Etude de définition de la réutilisation du site propre de la voie ferrée de Valdonne en axe de transports ; poursuite des études de la réouverture de la ligne Gardanne –Carnoules ;
- Etude -action de la création d'un Pôle d'Accueil -Information – Orientation tous publics pour l'insertion professionnelle ;
- Etudes de faisabilité d'un système de traitement des déchets par compostage et valorisation /protection des espaces naturels par utilisation du compost produit, et étude de faisabilité de la thermolyse.

En conséquence, il est proposé :

Article 1 : de DEMANDER au Département des Bouches du Rhône d'apporter son aide financière à la réalisation des actions citées dans la présente et décrites en annexe.

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

7 VOIX CONTRE : M. NIEL – M. André BULTEAU – Mme Michèle JOUVE – M. Bernard VERT- Mme Fabienne AVERTY-COULOMB – M. Joseph PITTEA Mme Sylvia BARTHELEMY

06/1103 - Sur le rapport de Monsieur Gilles AICARDI

REPONSE A L'APPEL A PROJETS DE LA REGION SUR LA METHODOLOGIE D'ELABORATION D'UNE STRATEGIE FONCIERE DES PROJETS D'AGGLOMERATION

Un appel à projets régional est adressé aux acteurs de l'agglomération pour qu'ils proposent et mettent en œuvre une « méthodologie d'élaboration de leur stratégie foncière »

La grande majorité des acteurs des agglomérations reconnaissent à la fois l'urgence et l'importance de se doter de véritables stratégies foncières ; c'est pour répondre à ces attentes que la Région et l'État ont décidé de lancer cet appel à projets régional en direction des acteurs de l'agglomération afin de les aider à concevoir et mettre en oeuvre leur stratégie foncière en vue de la construction du volet foncier des contrats d'agglomération.

C'est donc sur une proposition de «méthodologie d'élaboration de leur stratégie foncière» que les agglomérations sont invitées à répondre et non pas directement sur le contenu de leur stratégie foncière qui en découlera.

L'appel à projets obéit à trois grands principes :

- Aider et accompagner chaque agglomération pour qu'elle aille au bout de son projet et de son parcours "méthodologique" propre.
- Créer les moments d'échanges et de partages des savoirs et des savoir-faire entre les différents participants au processus afin que chacun puisse s'enrichir des travaux des autres et que puissent en sortir les éléments collectifs "d'une bonne pratique" de la question foncière.
- Créer les conditions d'une « concrétisation » des résultats issus de la méthodologie en proposant la signature d'un protocole qui pourra servir de base au volet foncier du Contrat d'agglomération.

L'appel à projet lancé par la région et l'Etat entre donc pleinement dans le champ des réflexions à mener dans les prochains mois dans le cadre de l'affinement de notre projet de à l'échelle d'un territoire de 120.000 habitants.

Il est DECIDE :

Art 1 : De s'engager dans la réponse à l'appel à projet de la Région sur la méthodologie d'élaboration d'une stratégie foncière des projets d'agglomération.

Art 2 : De solliciter pour ce faire l'aide de la Région au taux le plus élevé.

ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

**7 VOIX CONTRE : M. NIEL – M. André BULTEAU – Mme Michèle JOUVE –
M. Bernard VERT- Mme Fabienne AVERTY-COULOMB – M. Joseph PITTEA
Mme Sylvia BARTHELEMY**

07/1103 - Sur le rapport de Monsieur le Président DETERMINATION D'UN PROJET DE PERIMETRE DE SCOT

Par délibération du 25 septembre 2001, le conseil de communauté a sollicité auprès de Messieurs les Préfets des Bouches du Rhône et du Var la définition d'un périmètre de

schéma de cohérence territoriale couvrant le territoire constitué par la communauté d'agglomération Garlaban – Huveaune – Sainte Baume, la communauté de communes de l'Estelle et du Merlançon et la commune de Gardanne, regroupant 14 communes pour une population d'environ 120.000 habitants.

Cette délibération, prise de manière concordante par la communauté de communes de l'Estelle et du Merlançon le 16 novembre 2001 et par la commune de Gardanne le 28 novembre 2001, précise que les politiques prioritaires à transcrire dans le SCOT viseront à mettre en place une gestion plus économe de l'espace et à définir un projet solide à l'échelle d'un territoire cohérent.

Les orientations du SCOT porteront le projet original de développement du territoire concerné dans le débat plus large sur la structuration de l'agglomération ; l'élaboration de ce projet de territoire s'articulera étroitement avec la discussion sur le contrat d'agglomération, et l'élaboration du schéma de cohérence territoriale s'opérera dans une démarche partenariale entre la communauté, les communes, l'Etat, et les autres institutions, en relation directe avec les réflexions menées pour la définition des schémas de cohérence territoriale voisins.

Depuis, la loi « urbanisme et habitat » du 2 juillet 2003 a modifié les dispositions du code de l'urbanisme relatives au processus de fixation des périmètres de SCOT :

Elle précise dans son article 4 que le périmètre du SCOT tient compte des autres schémas de cohérence territoriale ; le périmètre de SCOT que nous proposons doit donc prendre en compte des périmètres déjà proposés, sur le périmètre de leur EPCI, par la communauté urbaine MPM et par la communauté d'agglomération du pays d'Aix.

Il convient donc, dans le prolongement de la délibération du 25 septembre 2001, de déterminer le projet de périmètre de SCOT, dans le cadre de délibérations concordantes qui seront prises par la communauté de communes « Lou pais de l'Estello et dou Merlançon » et la commune de Gardanne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,

- Donne son accord à la détermination d'un projet de périmètre de SCOT couvrant les périmètres de la communauté d'agglomération « Garlaban-Huveaune-Ste Baume, de la communauté de communes « Lou Pais de l'Estello et dou Merlançon » et la commune de Gardanne,
- Propose au conseil de la communauté de communes « Lou Pais de l'Estello et dou Merlançon » et au conseil municipal de Gardanne de délibérer dans le même sens,
- Demande à Messieurs les Préfets des Bouches du Rhône et du Var, après avoir sollicité l'avis des conseillers généraux des BdR et du Var, de publier par arrêté le périmètre du schéma de cohérence territoriale.

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

7 VOIX CONTRE : M. André NIEL – M. André BULTEAU – Mme Michèle JOUVE – M. Bernard VERT- Mme Fabienne AVERTY-COULOMB – M. Joseph PITTEA - Mme Sylvia BARTHELEMY

**08/1103 - Sur le rapport de Monsieur le Président
CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE CHARGE DES ETUDES, DE L'ELABORATION ET
DU SUIVI DU SCOT, DES ETUDES ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET
D'AGGLOMERATION ET DE L'ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

La communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte Baume (délibération du 25 septembre 2001), la communauté de commune du Pays de l'Estello et du Merlançon (délibération du 11 juillet 2001), la commune de Gardanne (délibération du 20 décembre 2001) ont exprimé leur volonté de s'associer pour la création d'une nouvelle communauté d'agglomération permettant de développer un projet territorial, structurant à l'échelle de 14 communes et près de 120 000 habitants et préservant une cohésion sociale et un développement cohérent au sein de la Région Urbaine de Marseille – Aix.

Au cours du même conseil communautaire du 25 septembre 2001, la communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte Baume délibérait pour demander à messieurs les préfet des Bouches du Rhône et du Var que le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Est marseillais couvre à minima les périmètres de la communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte Baume, de la communauté de communes du Pays de l'Estello et du Merlançon et de la commune de Gardanne.

Ces trois collectivités délibèrent de nouveau ce jour pour déterminer le périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale comprenant le périmètre de leurs territoires respectifs.

Enfin, conformément à la loi d'Orientation pour l'aménagement et le Développement Durable du Territoire, la démarche d'élaboration d'un projet de territoire sur ce périmètre a été engagée en 2003 par délibérations conformes de la communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte Baume en date du 12 février 2003, de la communauté de communes du Pays de l'Estello et du Merlançon en date du 24 mars 2003 et de la commune de Gardanne en date du 10 avril 2003, ces trois collectivités décidant notamment :

- D'élaborer un projet d'agglomération commun à la communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte Baume, à la communauté de communes du pays de l'Estello et du Merlançon et à la commune de Gardanne,
- De solliciter l'élaboration conjointe avec l'Etat et le Conseil Régional d'un contrat d'agglomération,
- De créer un conseil de développement portant sur le périmètre du projet d'agglomération, identique à celui du SCOT.

Il convient aujourd'hui, pour la mise en œuvre des études et de la concertation liées au Schéma de Cohérence Territoriale en vue de son approbation, et pour la poursuite de la mise en œuvre du projet d'agglomération notamment pour le financement des études nécessaires et le suivi du conseil de développement, de créer une structure intercommunale appropriée.

Il est décidé :

Article 1 : De créer un syndicat mixte regroupant la communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte Baume, la communauté de communes du Pays de l'Estello et du Merlançon et la commune de Gardanne

Article 5 : De procéder à l'élection, à bulletins secrets de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, conformément aux statuts et au code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, le conseil communautaire vote pour que l'élection se fasse à main levée.

Monsieur Alain BELVISO et Madame Danièle GARCIA sont élus délégués titulaires avec 38 voix POUR et 7 CONTRE.

Monsieur Pierre MINGAUD et Monsieur Pierre COULOMB sont élus délégués suppléants avec 38 voix POUR et 7 CONTRE.

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

7 VOIX CONTRE : M. André NIEL – M. André BULTEAU – Mme Michèle JOUVE – M. Bernard VERT- Mme Fabienne AVERTY-COULOMB – M. Joseph PITTEIRA - Mme Sylvia BARTHELEMY

09/1103 - Sur le rapport de Monsieur André SINET

ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS DU BASSIN MINIER DE PROVENCE (SITUBMP) AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DES CANTONS D'AUBAGNE ET ROQUEVAIRE (SITCA)

Par délibération, en date du 9 juillet 2003, le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Bassin Minier de Provence (SITUBMP), a demandé son admission au SITCA, en application de l'article L5212-32 du CGCT.

Le SITCA, par délibération en date du 10 octobre 2003, a approuvé l'adhésion du SITUBMP et a sollicité l'avis de la communauté d'agglomération en qualité de membre du Syndicat.

Considérant que l'adhésion du SITUBMP au SITCA permettra une meilleure organisation des transports urbains et des déplacements entre la vallée de l'Huveaune et le Bassin minier, et permettra de relier les pôles d'échanges d' Aubagne et de Gardanne qui ouvrent sur les agglomérations de Marseille et d'Aix en Provence ;

Il est proposé :

Article unique : de DONNER UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion du Syndicat Intercommunal des Transports du Bassin Minier de Provence au Syndicat Mixte des Transports des Cantons d'Aubagne et de Roquevaire (SITCA).

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

7 VOIX CONTRE : M. André NIEL – M. André BULTEAU – Mme Michèle JOUVE – M. Bernard VERT- Mme Fabienne AVERTY-COULOMB – M. Joseph PITTEIRA - Mme Sylvia BARTHELEMY

Monsieur AICARDI : Je souhaiterais proposer lors d'un prochain conseil communautaire car toutes les communes ont été contactées, mais l'administration fait, et certains organismes font l'intercommunalité, ils ne l'ont pas encore avalé, même la préfecture, car ils nous envoient toujours des lettres qui concernent les compétences communautaires, de prendre une délibération pour protester contre la baisse des crédits forestiers. Je voudrais avec ma casquette de vice-président du SDIS des BdR que je trouve personnellement que c'est un affront ignoble de venir comme l'a fait le ministre de l'intérieur et le premier ministre pleurer avec nous et avec les familles quand on enterre les sapeurs-pompiers, faire de grandes promesses, non pas comme SARKOSY d'ailleurs, mais le premier ministre les a faites à La Garde Freinet et ensuite, et comme un seul homme tous les députés UMP l'ont fait, de voter une baisse de 26 % des crédits forestiers, c'est un affront ignoble envers les familles qui ont perdu leur enfants ou celles dont les enfants ont été blessés. Je propose à la communauté, car c'est sa compétence aussi, de protester énergiquement lors du prochain conseil.

Monsieur COULOMB : En ma qualité de Maire du Var, je me rallie totalement, et je suis outré qu'on en arrive à cette baisse de crédit, je tenais à le dire solennellement ce soir.

Monsieur BELVISO : Je vous proposerai donc à la prochaine séance de porter à la suite de l'ensemble des communes la motion de protestation.

Monsieur Jean-Marie RAME : Oui, ce que qui veut dire par là, que bien sûr les 26 % des engagements de l'Etat vont retomber sur les collectivités locales. C'est aussi simple et aussi clair que ça. Donc budgétairement, ça va être encore à la charge de la collectivité locale.

.....

La séance est levée à 19h30

.....